



LE TRAIT D'UNION

Dispensé de timbrage
LONS LE SAUNIER—CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Directeur de Publication : Dominique BERNER
Mensuel imprimé par nos soins
Commission Paritaire 0614 S 05500
UD – UL – SYNDICATS- ISSN °0241 – 9505

N°310
Septembre 2011

DEPOSE LE 30/09/2011

Prix : 0,15 €

**TOUS ENSEMBLE
LE 6 ET LE 11
OCTOBRE !!!**



SOMMAIRE

- ✓ 6 octobre : journée d'action Retraités
- ✓ 11 octobre : journée nationale d'action interprofessionnelle
- ✓ Solvay-Rhodia
- ✓ Fonction publique : on vote !
- ✓ Activités - Journée d'étude
- ✓ Prochain stage
- ✓ Elections - Tombola de l'UD
- ✓ Egalité Professionnelle - Pénibilité
- ✓ Pétition prud'hommes
- ✓ Pub Macif
- ✓ Page Indecosa-CGT
- ✓ Kankoihouki



POUVOIR D'ACHAT ET PERTE D'AUTONOMIE LES RETRAITÉS ONT DÉCIDÉ D'AGIR

Les organisations syndicales de retraités Cfdt, CFTC, CFE-CGC, CGT, FGR-FP, FSU, UNSA Retraités du Jura appellent les retraités à participer massivement au :

RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL

jeudi 6 octobre 2011 à 11 h

Place de la Liberté - Lons-le-Saunier

Les organisations syndicales de retraités ont débattu des conséquences de la situation économique et sociale sur les conditions de vie des retraités : en particulier, le plan « antidéficit » du gouvernement (taxe de 7 % sur les complémentaires santé) aura des conséquences graves sur l'accès aux soins et le pouvoir d'achat des retraités, qui continuent de se dégrader.

Elles condamnent la décision du gouvernement de reporter à 2012 la réforme du financement de la perte d'autonomie.

Elles rappellent leurs revendications :

Sur le pouvoir d'achat

- Une augmentation significative des retraites, en particulier des basses retraites.
- Un minimum de pension au niveau du SMIC.
- Une nouvelle modalité d'indexation.

Sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie

- Une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge.

La prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la Sécurité sociale.

Des mesures urgentes doivent être prises pour aider certains départements à financer l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), aider certains services d'aide à domicile et diminuer le reste à charge des familles.

À la dégradation de la situation des retraités — pensions, pouvoir d'achat, santé, autonomie — s'ajoutent les effets du pacte européen d'austérité (pacte Euros +) mis en place par le Conseil européen.



Ce pacte, refusé par l'ensemble des organisations syndicales européennes de la Confédération Européenne des Syndicats, fait peser de lourdes menaces sur la retraite et la protection sociale, dénonce « une trop grande protection de l'emploi en France », prône une modération du salaire minimum, dessinant une nouvelle dégradation de la situation des salariés et des retraités.

Les retraités, comme tous les citoyens, attendent du gouvernement des décisions justes et équitables. Des réponses nouvelles priorisant l'emploi, la cohésion sociale, la réduction des inégalités, la maîtrise des déficits publics sont urgentes.



PAS DE PAUSE POUR LA CGT DU JURA ! L'AUSTÉRITÉ, ça suffit !

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire «le déficit de la France». Dès le 1^{er} septembre, dans un communiqué, les organisations syndicales CGT, FSU, UNSA et Solidaires ont dénoncé le caractère injuste et inéquitable. Ce n'est pas aux salarié-es de financer cette dette illégitime. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales et ne s'en prend pas aux spéculateurs. La très médiatique contribution des plus hauts revenus ne rapportera pas plus de 200 millions alors que la baisse de l'impôt sur la fortune a fait gagner 1,7 milliards aux plus riches. Pour réellement réduire les inégalités, il faut une politique visant une autre répartition des richesses et cela suppose des réformes structurelles importantes comme celle de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une autre politique industrielle et des services publics de qualité.

Cela appelle aussi des mesures urgentes:

Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. En finir avec les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.

Augmenter le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et rouvrir les négociations salariales pour réduire les inégalités entre les salariés.

Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale, économique et environnementale.

Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.

Dans le Jura, plusieurs organisations syndicales appellent :

à intervenir pour peser sur le gouvernement, le patronat et les débats parlementaires en cours et à venir.

à se mobiliser pour imposer d'autres choix de société.

à participer à la journée nationale d'action interprofessionnelle avec arrêts de travail, grèves, rassemblements et manifestations.

Soyons nombreux pour dire fermement notre refus de l'austérité!

Rassemblements et MANIFESTATIONS

Mardi 11 octobre 2011

DOLE : 10 H – Sous-Préfecture

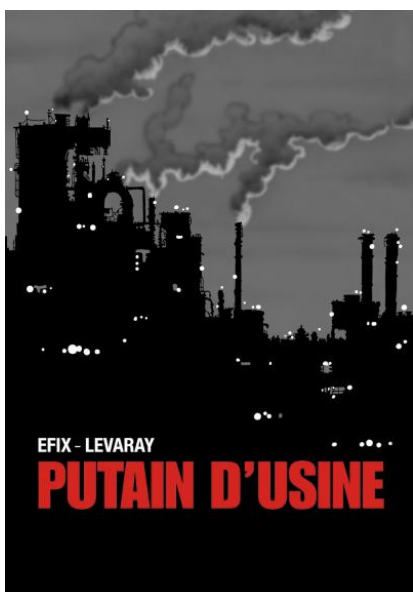
ST CLAUDE : 10 H – Sous-préfecture

LONS : 15 H – Place de la Liberté



SOLVAY – RHODIA UNE FUSION ET BEAUCOUP DE QUESTIONS...

Acceptée par plus de 95% des actionnaires, l'OPA de Solvay sur Rhodia se traduit par une fusion prévue et souhaitée par les directions de chaque groupe.



Grosse opération financière, plus de 6 milliards d'euros, cet arrangement entre actionnaires montre si besoin était que de l'argent il y en a !!! Il y en a beaucoup : 6 milliards d'euros, c'est 1/5 du déficit annoncé de la Sécu... Quelles conséquences ?

Aujourd'hui aucun projet Industriel n'est élaboré, mais au contraire des mesures d'économies sont prévues par le regroupement de certains services centraux, administration et supports. Ce sont près de 250 millions d'euros qui doivent être récupérés dont une grande partie en terme d'emplois.

Pour le site de Tavaux, même si dans l'immédiat, les conséquences ne devraient pas être importantes, nous sommes déjà touchés par des mesures de suppressions d'emplois relatives à la modernisation et à la réorganisation au niveau du Groupe.

L'organisation économique et juridique du groupe comme par exemple Les Instances de Représentativité du Personnel ne seront pas modifiées pour l'instant. Mais sur ce point, les discussions entre les syndicats CGT SOLVAY et RHODIA permettront de déterminer nos revendications propres et nos propositions pour l'emploi et les salaires.

La CGT va se mobiliser pour ne pas laisser les actionnaires décider seuls de l'avenir des salariés...

FONCTION PUBLIQUE : en octobre, ON VOTE CGT !

Pour la première fois en octobre 2011 vont avoir lieu des élections professionnelles concernant l'ensemble des salariés des deux versants (Etat et Hospitalière) de la Fonction publique. Les agents de la Fonction Publique Territoriale ont voté en 2008, et voteront la prochaine fois en 2014.

Le scrutin permettra d'élire les représentants du personnel dans toutes les CAP (commissions administratives paritaires) et les CT (comités techniques), mais aussi de mesurer la représentativité réelle de chaque syndicat.

Dans le Jura, c'est plus de 13 000 agents qui sont appelés aux urnes : agents titulaires et non titulaires, sous statut public et de droit privé.

La CGT, première organisation syndicale, est déjà en campagne avec l'objectif d'obtenir partout notre représentativité.

L'enjeu dépasse la seule fonction publique. Le statut de la fonction publique est attaqué de toutes parts – la loi sur la mobilité, par exemple, constitue une véritable aubaine pour licencier les fonctionnaires – et le gouvernement s'évertue à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

La CGT porte dans cette élection deux axes forts :

- **la défense et l'amélioration des droits des agents et l'ensemble des salariés de la fonction publique et notamment :**

- **La lutte contre la précarité et pour la titularisation des contractuels,**
- **l'augmentation des rémunérations et une meilleure protection sociale,**
- **L'amélioration des conditions de travail en insistant sur les problèmes de santé au travail,**
- **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,**
- **le développement des emplois à la hauteur des besoins et l'arrêt du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.**

- **notre conception d'un service public de qualité et de proximité. La population apprécie globalement nos services publics. En ville comme à la campagne, et quels que soient ses moyens financiers, chacun doit avoir accès à des services publics proches, disponibles, de qualité. Les besoins des citoyens sont en régulière évolution et nécessitent la création de nouveaux services publics (logement, eau, petite enfance, formation professionnelle ...)**



Activités

Nos journées d'études des 30 et 31 août

C'est dans une ambiance de travail collective, riche et conviviale, que les militants des syndicats de l'UD se sont retrouvés comme chaque année les 30 et 31 août pour échanger sur les thèmes suivants : L'Europe : comprendre le pacte Euro Plus – Quel syndicalisme européen pour gagner en efficacité etc.

La rentrée sociale et les nouvelles attaques du gouvernement qui veut faire payer la crise aux salariés en instaurant une « règle d'or » ont été également au cœur des débats. Un point a été fait sur les élections dans la Fonction publique et notre campagne électorale pour gagner en représentativité. Les nouvelles dispositions en matière de retraites, de pénibilité et d'égalité pro ont été aussi abordées...

Une conférence de presse a permis à la CGT de rappeler que les 6 et 11 octobre seront 2 nouvelles journées d'actions pour mobiliser les salariés et exiger d'autres choix pour relancer l'économie...



Journée d'étude CARSAT

Thème : la circulation dans l'entreprise
Vendredi 21 octobre 2011 - de 8 H 30 à 13 H 00
LONS à l'UDCGT – 76, rue St Désiré.

Cette journée d'étude sera animée par Valérie COLIN, ingénieur conseil de la CARSAT (ex-CRAM).

Le repas pourra être pris sur place, et sera pris en charge par l'UD. Les frais de déplacement sont pris également en charge par l'UD.

Le thème choisi est la circulation dans l'entreprise : circulation des piétons, des engins divers, des véhicules, protection des salariés, des clients, des intervenants, etc.

Comment faire pour éviter les risques ?

Comment détecter les postes à risques ?

Quelles préventions ?

Ce sera aussi l'occasion pour la CARSAT de présenter le fonctionnement de la CARSAT, et son rôle en matière de prévention des risques professionnels.

Cette journée d'étude s'adresse à tous les militants intéressés, du secteur public et du secteur privé.

Pour tous les stages et journées d'étude, Inscrivez-vous à l'UD, par courriel à ud39@cgt.fr ou en téléphonant au 03.84.24.43.65



Formation des membres des CHS-CT **du 14 au 18 novembre 2011** **à LONS (UD) – 76, rue St Désiré**

Début du stage : lundi 14 novembre 2011 à 9 H 00.

Fin du stage : vendredi 18 novembre à 16 H 30

Les repas du midi seront pris en commun sur place.

Demande d'absence : Elle est à faire auprès de l'employeur au plus tard le vendredi 14 octobre 2011.

IMPORTANT : faire cette demande d'absence uniquement selon les modèles ci-joints.

ATTENTION : Deux cas peuvent se présenter :

- 1) Tu es dans une entreprise de plus de 300 salariés ou un établissement de la Fonction Publique Hospitalière, ou une entreprise de la PLASTURGIE (entre 50 et 300 salariés) tu as droit à une formation CHSCT de 5 jours. Tu fais une seule demande selon le modèle ci-joint N° 1.**
- 2) Tu es dans une entreprise de moins de 300 salariés : tu as droit à une formation CHSCT de 3 jours. Afin d'effectuer quand même la totalité du stage, tu feras une demande complémentaire de 2 jours. En conséquence, tu as deux demandes à transmettre à ton employeur selon les modèles N° 2 + N° 3 ci-joints.**

Pertes de salaires : elles doivent être prises en charge par l'employeur pour la durée du stage CHSCT, sauf fonction publique d'Etat et Territoriale. Pour les camarades travaillant dans un établissement de moins de 300 salariés, il restera deux jours de pertes de salaires qui seront, soit à la charge du syndicat, soit à la charge du CE, ou de l'employeur en fonction de vos usages. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons une solution pour prendre en charge vos frais, un problème financier ne doit pas empêcher de participer au stage.

Frais de stage : l'ensemble des frais (coût du stage, repas, frais de déplacement) seront pris en charge par la CGT et refacturés à l'employeur, selon les barèmes légaux en vigueur.

La Direction du stage et la formation seront assurées par Michel SOYARD et Philippe CHAVANON, formateurs pour l'UD CGT du Jura.

Aperçu non exhaustif du programme de formation :

- 1- Les conditions de travail dans notre société.**
- 2- L'intervention du CHSCT en matière de santé des salariés.**
- 3- La connaissance du rôle et des compétences du CHSCT.**
- 4- Les méthodes de prévention et de détection des risques.**
- 5- Rôles et compétences des organismes internes et externes à l'entreprise (CE, experts, inspection du travail, médecin...).**

Modèles de demande d'absence page suivante →

Modèles de demande du congé (stage CHS-CT)

N° 1

NOM Prénom
Adresse

A Le

Monsieur le Directeur
De

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 14 au 18 novembre 2011 en vue de participer à un stage de formation des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail pour une durée de cinq jours, dans le cadre des dispositions de l'article L 4614-14 et suivants du Code du Travail.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la Formation syndicale CGT », centre agréé à dispenser cette formation l'arrêté du 20 décembre 2010, publié au Journal Officiel le 26 décembre 2010.

Je vous informe que cette formation sera d'un coût d'environ 1585 € auquel il faut ajouter environ 120 € pour les frais de déplacement et 55 € de frais de repas.

Dans l'attente d'une réponse favorable, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

N° 2

NOM Prénom
Adresse

A Le

Monsieur le Directeur
De

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 14 au 16 novembre 2011 en vue de participer à un stage de formation des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail pour une durée de trois jours, dans le cadre des dispositions de l'article L 4614-14 et suivants du Code du Travail.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la Formation syndicale CGT », centre agréé à dispenser cette formation l'arrêté du 20 décembre 2010, publié au Journal Officiel le 26 décembre 2010.

Je vous informe que cette formation sera d'un coût d'environ 951 € auquel il faut ajouter environ 80 € pour les frais de déplacement et 33 € de frais de repas.

Dans l'attente d'une réponse favorable, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

N° 3

NOM Prénom
Adresse

A Le

Monsieur le Directeur de
.....

Monsieur le Directeur,

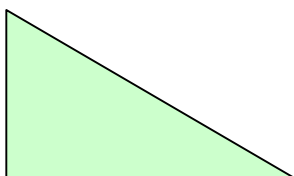
J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du 17 au 18 novembre 2011 en vue de participer à un stage de formation syndicale conformément aux dispositions de l'article L.3142-7 du Nouveau Code du Travail (ancien article L 451.1 du Code du Travail).

Vous voudrez bien prendre les dispositions pour assurer ma rémunération durant ce stage, sur les fonds du 0,08 pour mille de la formation professionnelle de l'entreprise (article R.3142-1 du Nouveau Code du Travail).

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la Formation syndicale CGT », centre agréé à dispenser cette formation par l'arrêté du 20 décembre 2010, publié au Journal Officiel le 26 décembre 2010.

Dans l'attente d'une réponse favorable, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :



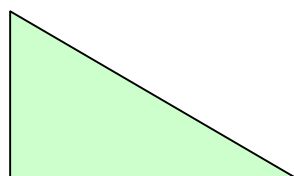
Elections

SUPER U St Laurent –46 salariés – Commerce :

La CGT obtient 46 voix et 2 élus Titulaires pour l'élection des Délégués du Personnel, où se présentait une liste CGT pour la première fois.
Représentativité CGT : 100%.

A.A.D (Aide et Assistance à Domicile) – 120 salariés – Services à la personne :

Cette entreprise est la première importante entreprise privée de services à la personne, avec 120 salariés en Franche Comté, dont 60 sur Dole.
Plusieurs salariées ont décidé de constituer une section syndicale et de présenter une liste lors de l'élection de la Délégation Unique du Personnel.
Il a fallu que la CGT engage une procédure au tribunal pour faire annuler le deuxième tour. Lors du nouveau deuxième tour, la CGT obtient 2 élus titulaires sur 3. Bravo !
Représentativité CGT : 100%.



RAPPEL : tombola de l'UD

Tous les syndicats ont reçu les billets à vendre pour la traditionnelle tombola de l'UD.
Sortez-les et n'hésitez pas à les proposer.

C'est une façon de solliciter tous les salariés, qui bénéficient des actions de la CGT, en leur proposant des billets. C'est aussi pour l'UD un moyen supplémentaire d'augmenter nos fragiles finances. Alors n'hésitons pas une seconde, proposons un billet à chaque salarié. N'oublions pas qu'il y a de très beaux lots (un séjour d'une semaine de vacances, VTT... et une bouteille de crémant à gagner par carnet. On peut la boire ensemble après à la santé de la CGT.

Le tirage de la tombola aura lieu à l'UD le 26 octobre 2011, à l'occasion de la réunion de la Commission Exécutive.



**Deux négociations obligatoires
avant la fin de l'année !**

Egalité Femmes / Hommes

En « réponse » à la réforme des retraites qui va accentuer les inégalités salariales (encore 27 % en moyenne de différence) et de pensions entre les femmes et les hommes, le gouvernement a sorti le 7 juillet un décret portant sur l'obligation de négocier l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises de plus de 50 salarié-es.

Ainsi, un rapport de situation comparé entre les femmes et les hommes de votre entreprise doit vous être fourni avant la fin de l'année et, des négociations à la fois sur les différences (possibles) de salaires, mais aussi sur l'égalité professionnelle dans sa globalité (articulation des temps de vie, accès aux responsabilités, à la formation professionnelle ...etc.).

A partir du 1^{er} janvier 2012, une sanction financière s'appliquera en cas d'absence d'accord professionnel ou de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle. Cette loi, bien qu'insuffisante au regard des enjeux importants de justice et d'égalité qui traverse la question de la place des femmes dans le travail, a le mérite de poser, enfin, la question de la sanction.

L'UD peut vous aider à négocier l'égalité professionnelle : modèle de rapport de situation comparée et exemple d'avancée dans certaines entreprises ayant signés un accord.



Prévention de la pénibilité

En 2010, lors de la mobilisation contre la réforme des retraites, la CGT a poussé pour que la santé au travail soit prise en compte, et notamment les départs anticipés, mais aussi la prévention de la pénibilité. Le gouvernement a été contraint d'inscrire ce point dans la loi, même si le texte est très loin de ce que nous exigeons.

La conséquence immédiate, c'est l'obligation pour tous les employeurs dans les entreprises privées de plus de 50 salariés de négocier un accord sur la PREVENTION DE LA PENIBILITE du travail, ou de définir (unilatéralement) un plan d'action sur la prévention.

Les textes sont malheureusement peu contraignants pour les patrons, puisqu'il faut que 50 % au moins des salariés de l'entreprise soient soumis à des facteurs de pénibilité pour qu'un accord ou un plan d'action sur la prévention soit obligatoire.

Cependant, c'est un début dont il faut nous emparer, pour exiger que toutes les pénibilités soient reconnues, et exiger qu'un accord soit négocié entre les syndicats et l'employeur. Bon nombre d'entreprises ont des accords "Seniors" ou des accords "GPEC" qui peuvent déjà traiter partiellement de cette question de la pénibilité, c'est l'occasion de les renégocier, de les améliorer.

L'UD est à votre disposition pour vous aider.





PÉTITION

Sous le prétexte de financer la réforme de la Garde à Vue, le Gouvernement a décidé d'introduire des frais de justice en créant un droit de timbre de 35 Euros. Cette mesure impacte la plupart des procédures judiciaires et plus particulièrement celles du travail : Prud'hommes, TASS et TCI.

Cette mesure, adoptée avec la Loi des Finances le 29 juillet, devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} octobre 2011. Promulguée dans la précipitation, elle est entachée de vices de procédures : *non consultation du Conseil Supérieur de la Prud'homie, aucune procédure de contrôle de l'utilisation des fonds collectés par l'État...*

La CGT considère cette mesure injuste
et contraire à l'exigence de justice.

Elle est contraire à l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, au principe d'égal d'accès à la Justice.

En conséquence, les signataires de cette pétition exigent l'abrogation de l'article 54 de la loi de Finance du 29 juillet 2011 et du décret d'application portant sur ce nouvel impôt.

Nom Prénom	Adresse	Qualification	Signature

Pétition à retourner au pôle DLAJ confédéral

DLAJ - CGT Case 5-3 - 263, rue de Paris 93 516 MONTREUIL CEDEX Fax : 01 48 18 81 08 - dlaj@cgt.fr

Comités d'entreprise



Depuis plus de 30 ans, la Macif
est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale
nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques
et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en Points d'accueil ou sur www.macif.fr

Macif- Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.



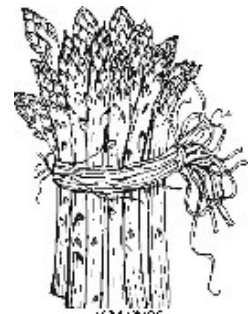
**ConsoFrance Franche-Comté organise une table
ronde sur les A.O.C. et autres labels**

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) est un label officiel français de protection d'un produit lié à son origine géographique. Il garantit ses qualités et ses caractéristiques, son terroir, le savoir-faire du producteur (vins, cidres, fromages, fruits et légumes, produits laitiers, miels, etc.), l'antériorité et la notoriété d'un procédé et son nom qui sont trop anciens pour faire l'objet d'un brevet. La quantité et le contrôle d'étiquetage des produits sous AOC répondent à un cahier des charges validé, en France, par l'INAO (Institut national des appellations d'origine) dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il est reconnu comme faisant partie des Appellations d'origine protégée européennes (AOP).

Les appellations d'origines ne sont ni des marques commerciales, ni des modèles déposés. Le service de répression des fraudes est chargé du contrôle du respect des spécifications du cahier des charges du produit certifié.

Le consommateur doit se préoccuper des appellations et autres labels :

- à première vue cette certification d'un produit apparaît comme une opération de protection d'une marchandise garantissant un meilleur revenu au producteur. Or, il est indéniable que le cahier des charges qui accompagne le produit labellisé procure au consommateur une garantie sur sa provenance (par exemple le comté est fabriqué sur une aire géographique qui comprend une partie du Jura, du Doubs, de la Haute Saône, il ne peut provenir de Chine), sur la race, l'espèce, la variété utilisée à la base de sa fabrication (le vin jaune du jura est fabriqué avec le cépage Savagnin), sur les processus de culture ou d'élevage, ou de transformation (il est interdit de nourrir les vaches laitières dont le lait est destiné au Comté avec des aliments ensilés).
- Le label bio « AB » pour agriculture biologique prend chaque jour plus d'importance, de nombreux consommateurs recherchent une alimentation exempte d'éléments chimiques tels que engrais et produits phytosanitaires (pour obtenir le label les composants bio doivent représenter au moins 95% de l'aliment bénéficiaire).
- Le consommateur est un citoyen du monde qui s'intéresse de plus en plus au développement durable avec des techniques respectueuses de l'environnement, au raccourcissement des circuits de distribution, aux conditions de vie du producteur, mais aussi à la misère qui règne dans certains pays du sud du fait d'agricultures intensives et spécialisée, etc...



La mondialisation et les transformations sociales (la standardisation, la spécialisation...) qu'elle a entraînées font peser de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur notre patrimoine vivant (identité régionale), sur la santé humaine, sur la traçabilité des aliments, sur l'environnement. Il est urgent de préserver ainsi ces terroirs et cette diversité, si importants pour nous tous.

Mais ces certifications apportent-elles toutes les garanties que le consommateur attend ? Dans le temps est-ce que les contrôles effectués sont suffisants ? Pourquoi les appellations d'origines contrôlées ne seraient pas révisées pour tenir compte de la demande des consommateurs sur l'agriculture raisonnée ? Pourquoi les consommateurs ne sont-ils pas plus partie prenante dans l'attribution et le contrôle des certifications ?

Autant de questions qui se posent et qui méritent débat, nous vous invitons à participer à une table ronde sur ce sujet qui aura lieu à Besançon :

**le vendredi 21 octobre 2011 à 18 heures.
Salle Malcombe Complexe sportif de la Malcombe –
Boulevard François Mitterrand – Besançon (près de Micropolis)**



quand, quoi
où, qui

2011

Quand ?	Quoi ?	Où ?	Qui	
3 octobre 2011	AG de rentrée UL Lons	Lons	Tous les militants de l'UL	<i>Assemblée Générale de rentrée - préparation du 11 octobre</i>
4 octobre 2011	AG de rentrée UL ST CLAUDE	ST Claude	Tous les militants de l'UL	<i>Assemblée Générale de rentrée - préparation du 11 octobre</i>
6 octobre 2011	Journée d'action Retraités	MANIF LONS - 11 H Place de la Liberté	Tous les retraités	<i>Journée d'action intersyndicale avec rassemblements et manifestations.</i>
11 octobre 2011	Journée nationale Interprofessionnelle	Dole - 10 H St Claude - 10 H Lons - 15 H	Tout le monde	<i>Journée d'action intersyndicale avec rassemblements et manifestations</i>
Du 13 au 20 octobre 2011	ELECTIONS Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Hospitalière	Partout	Tous les salariés de ces deux fonctions publiques	<i>On vote et on fait voter CGT, pour gagner la représentativité de la CGT partout !</i>
13 et 14 octobre	Formation des conseillers du salarié	Lons	A tous les Conseillers du salarié	<i>Le mandat, les étapes et les savoirs faire syndicaux Les savoirs faire juridiques - les licenciements</i>
14 octobre 2011	Réunion sur le Transport dans le Département	Lons	Les militants du transport	<i>Travailler sur le jura à la mise en place de l'UIT (Union Interfédérale des Transports)</i>
17 et 18 octobre 2011	Formation « Animer un syndicat »	St Claude	Les responsables de syndicats et des UL.	<i>Connaitre la loi sur la représentativité et ses conséquences, les élections, le fonctionnement d'un syndicat, l'animation d'une section, ...</i>
21 octobre 2011	Journée d'étude CARSAT : Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles	LONS	Tous les militants intéressés	<i>Thème : La circulation dans l'entreprise Journée animée par un ingénieur de la CARSAT (ex-CRAM)</i>
26 octobre 2011	Commission Exécutive de l'UD TIRAGE DE LA TOMBOLA	LONS	Les membres de la Commission Exécutive	
2 au 4 novembre 2011	Formation PRUDIS	LONS	Les conseillers prud'hommes	<i>Première partie de la troisième session de formation des élus prud'hommes.</i>
14 au 18 novembre 2011	Formation des membres des CHS-CT	LONS	Les CHS-CT public et privé.	<i>Formation des élus CHS-CT, rôles et droits.</i>
1er et 2 décembre 2011	Conférence régionale Franche Comté	Novillars	Les membres de la CE de l'Ud, les responsables de syndicats, les UL.	<i>Rencontre régionale des militants des 4 départements de Franche Comté, pour faire le point et débattre des dossiers régionaux.</i>